

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 14 novembre 2022

Date de convocation : 08/11/2022

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 017-211700869-20221114-D2022_09_052-DE



Délibération N° 2022/09/052

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : SUBVENTIONS FACADES

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : GIRARD Jean-Paul pouvoir à FIAUD Marie Annick, SIAUDEAU Michel pouvoir à PISSIER Gérard, CALVO Dominique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à CANUS Daniel, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à DAVID Claudia, WATTEBLED Stéphane pouvoir à Le MENI Nadège.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine

Lors du conseil municipal du 16 avril 2018 puis du 16 janvier 2019, la commune a délibéré sur la mise en place d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) multisites centre-ville et centres bourgs », dans le cadre d'une convention 2018-2023 avec la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de cette opération est d'aider à la réhabilitation du parc de logements privés sur le territoire de la CDA de Saintes, de mettre en valeur le patrimoine ancien et de lutter contre les logements vacants.

L'aide accordée sera par immeuble à hauteur de 20% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à :

- 2000€ versés par la CDA de Saintes,
- 2000€ versés par la commune de Chaniers.

M Heinrick DUCOURTIEUX sollicite deux subventions pour des travaux de rénovation des façades des logements situés rue Traversière et 36 rue Aliénor d'Aquitaine, à Chaniers.

Il remplit tous les critères d'éligibilité hormis la décence du logement. Une visite pour attester de la décence du logement sera réalisée. Le montant de la subvention pouvant être attribué s'élève à :

- Rue Traversière : 1 049,60€ sur un total de 10 496€ de travaux. La CDA lui attribue le même montant de subvention.
- Rue Aliénor d'Aquitaine 1 489,20€ sur un total de travaux de 14 892€ HT. La CDA attribuera également 1 489,20€ de subvention.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et de l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juillet 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les subventions pour ces logements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

Éric PANNAUD

Francine TUFFET



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le